

OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

## CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

N°. 1/057

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

Laboratoire national de santé Service de Virologie et de Sérologie 1, rue Louis Rech L-3555 Dudelange

possède, conformément aux critères de la norme ISO/IEC 17025 :2017, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au 15 avril 2029, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 15 avril 2024

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous www.portail-qualite.lu

